

L'INSCRIPTION SCOLAIRE SE FAIT EN 2 ÉTAPES

1. INSCRIPTION SCOLAIRE : du 12 février au 30 avril 2024

La Mairie doit procéder à l'inscription administrative **des enfants nés en 2021 entrant pour la première fois à l'école en septembre 2024** ou des élèves arrivant d'une autre commune ou d'un autre établissement scolaire.



Le dossier de demande de dérogation disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site <https://www.espace-citoyens.net/saintjeandemaurienne-3cma/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> doit être déposé au service Vie scolaire, au plus tard, le 30 avril 2024 (les dossiers incomplets ne seront pas étudiés). Les demandes seront étudiées par la commission scolaire courant mai 2024.

La fiche de liaison disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site <https://www.espace-citoyens.net/saintjeandemaurienne-3cma/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> est à compléter et à retourner au service vie scolaire. Un mail vous sera adressé avec un lien et vos identifiants provisoires personnels afin de procéder à l'inscription scolaire (dossier administratif vie scolaire 2024/2025 - première inscription) dans votre nouvel espace famille.

Le certificat d'inscription scolaire vous sera adressé par mail

2. ADMISSION

Après avoir rempli les formalités d'inscription auprès du service vie scolaire, les familles doivent ensuite procéder à l'admission scolaire auprès du directeur d'école.

Les rendez-vous pour les admissions auront lieu dans les écoles :

- **Maternelle Aristide Briand** (tel : 04.79.64.05.17).
- **Elémentaire Aristide Briand** (tel : 04.79.64.03.47).
- **Maternelle des Chaudannes** (tel : 04.79.64.07.77).
- **Elémentaire des Chaudannes** (tel : 04.79.64.05.42).
- **Maternelle des Clapeys** (tel : 04.79.64.08.50).
- **Elémentaire des Clapeys** (tel : 04.79.64.11.42).

Veillez-vous munir des documents suivants pour votre rendez-vous d'admission :

- Livret de famille ;
- Justificatif de domicile récent ;
- Certificat de radiation si votre enfant change d'établissement scolaire ;
- Carnet de santé ;
- Certificat d'inscription délivré par le service de la vie scolaire de la mairie.

Direction de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation
- Service Vie scolaire
- Cour de l'Ancien Evêché – 1^{ère} porte à droite,
- Place de la cathédrale

☎ 04 79 64 48 21 – ✉ viescolaire@saintjeandemaurienne.fr